

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de SAILHAN

NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 13 juin 2014

Afférents à au conseil municipal	Qui ont pris ! En exercice ! part à la délibération
11	11

L'an deux mil quatorze, le treize juin à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session extraordinaire et en urgence, à la demande de la DGFiP au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier BRUN, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

06 juin 2014

Présents. M.Christine IGLESIAS, Rosa SOULE ARTOZOUL, J.Jacques BENEY, J.Michel MARIA, Georges TAJAN, Fabrice BERNEDE, J.Claude DEMANGEL, J.Paul DUBOUILH, Alain CARRERE, Didier BRUN, J.Louis FENOLLAND

DATE DE L'AFFICHAGE

06 juin 2014

Mme Marie Christine IGLESIAS est nommée secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION

**Modification affectation
de résultats budget
principal**

Suite à une demande du contrôle de légalité, les restes à réaliser ont dû être recalculés et ont modifié l'affectation de résultats du budget principal.

Le Maire demande au conseil de voter la nouvelle affectation de résultats comme suit :

affectation au compte 1068	8704,92
restes à réaliser en investissement recettes	5550
report en déficit de fonctionnement	14254,92

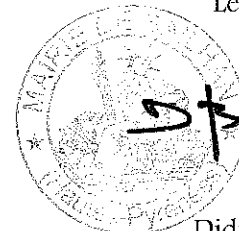
Le Conseil approuve à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

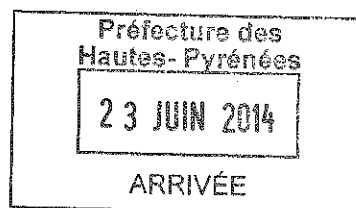
Au registre sont les signatures.

Copie certifiée conforme à l'original

Le Maire,



Didier BRUN



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de SAILHAN

NOMBRE DE MEMBRES*Séance du 13 juin 2014*

Afférents :	Qui ont pris
au conseil municipal	part à la délibération
11	11

L'an deux mil quatorze, le treize juin à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session extraordinaire et en urgence, à la demande de la DGFIP au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier BRUN, Maire.

DATE DE LA CONVOCAATION

06 juin 2014

Présents. M.Christine IGLESIAS, Rosa SOULE ARTOZOUL, J.Jacques BENEY, J.Michel MARIA, Georges TAJAN, Fabrice BERNEDE, J.Claude DEMANGEL, J.Paul DUBOUILH, Alain CARRERE, Didier BRUN, J.Louis FENOLLAND

DATE DE L'AFFICHAGE

06 juin 2014

Mme Marie Christine IGLESIAS est nommée secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION

**Demande subvention
 DDT pour travaux suite
 aux crues 2013**

A la demande des services de la DDT, le Conseil municipal doit délibérer pour autoriser le Maire à finaliser le dossier de demande de subventions afin d'effectuer les travaux nécessaires suite à la crue de juin 2013.

Le Conseil vote à l'unanimité sous réserve du montant des travaux et des possibilités de financement.

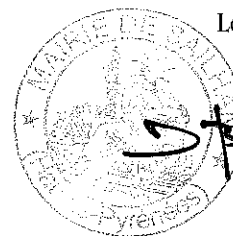
Le Conseil approuve à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

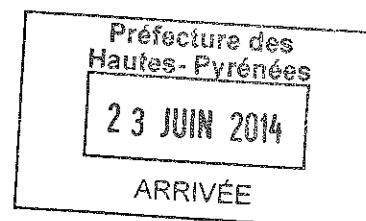
Au registre sont les signatures.

Copie certifiée conforme à l'original

Le Maire,



Didier BRUN



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de SAILHAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents à au conseil municipal	Qui ont PRIS part à la délibération
11	11

Séance du 13 juin 2014

L'an deux mil quatorze, le treize juin à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session extraordinaire et en urgence, à la demande de la DGFiP au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier BRUN, Maire.

Présents. M.Christine IGLESIAS, Rosa SOULE ARTOZOUL, J.Jacques BENEY, J.Michel MARIA, Georges TAJAN, Fabrice BERNEDE, J.Claude DEMANGEL, J.Paul DUBOUILH, Alain CARRERE, Didier BRUN, J.Louis FENOLLAND

DATE DE LA CONVOCATION

06 juin 2014

DATE DE L'AFFICHAGE

06 juin 2014

OBJET DE LA DELIBERATION

**Constitution de la
commission des impôts**

Mme Marie Christine IGLESIAS est nommée secrétaire de séance.

L'article 1650 du code général des impôts prévoit l'institution d'une commission communale directe dans chaque commune, cette commission comprends sept membres, le Maire et six commissaires dont voici la liste proposée par le Maire :

Commissaires titulaires

JM MARIA, MC IGLESIAS, R SOULE ARTOZOUL, C HUC, C CONDESSE, N SANS

Commissaires suppléants

JC DEMANGEL, JJ BENEY, G TAJAN, MC VIC, M LEGRAND, M DAVID

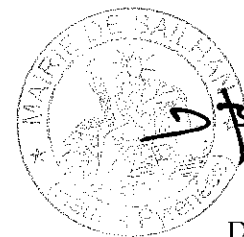
Ainsi présentée, la liste est approuvée à l'unanimité par le Conseil

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Copie certifiée conforme à l'original

Le Maire,



Didier BRUN



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de SAILHAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents à au conseil municipal	Qui ont pris ! En exercice ! part à la délibération
11	11

Séance du 13 juin 2014

L'an deux mil quatorze, le treize juin à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session extraordinaire et en urgence, à la demande de la DGFIP au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier BRUN, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

06 juin 2014

Présents. M.Christine IGLESIAS, Rosa SOULE ARTOZOUL, J.Jacques BENEY, J.Michel MARIA, Georges TAJAN, Fabrice BERNEDE, J.Claude DEMANGEL, J.Paul DUBOUILH, Alain CARRERE, Didier BRUN, J.Louis FENOLLAND

DATE DE L'AFFICHAGE

06 juin 2014

Mme Marie Christine IGLESIAS est nommée secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION

**Mise en place d'une
charte d'urbanisme**

Afin de répondre au mieux et de manière précise aux différentes demandes d'urbanisme, le Maire demande au conseil l'autorisation de pouvoir engager une démarche pour créer une charte d'urbanisme qui viendrait compléter la carte communale en précisant de manière formelle les exigences communales (couleurs de crépis, matériaux de couvertures, nombre d'étages) pour les futures demandes de permis. Ainsi la commune pourrait gérer les demandes d'urbanisme en conservant sur la commune une identité de village de montagne.

Le conseil vote :

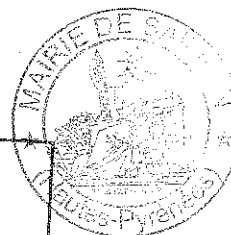
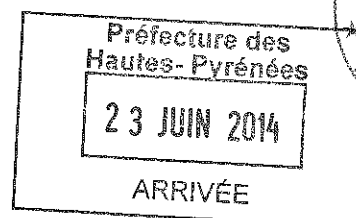
8 pour
3 abstentions

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Copie certifiée conforme à l'original

Le Maire,



Didier Brun

Didier BRUN